

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT

**HERAULT**

ARRONDISSEMENT

**LODEVE**

Commune de

**PAULHAN**

**Séance du 07 Février 2022**

**N° 2022/02/01**

L'an deux mille vingt et deux, le sept février,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes,  
à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après  
convocations régulièrement faites à domicile.

Date de la convocation	27 /01/ 2022
	<u>Prend acte : 26</u>
Présents : 24	
Absents : 1	
Représentés : 2	

Etaient présents : MM. **Claude VALERO, Maire, Christine RICARD, Sophie ROYON, Bertrand ALEIX, Hélène DAVIT, Vincent BONSIGNORI, Isabelle GAVINET, Guy GAUBERT, Mylène BUISSON, Grégory GUERIN, Carine GASC, Léon JAURION, Véronique LABORDA, Georges GASC, Pascal BIROUSTE, Hanane AMMARI, David SEBASTIAN, Laetitia CAPELLE, Marcel LAMBERT, Magali RODES, Aleksandra DJUROVIC, José ROIG, Fabienne HEREDIA, Mohamed NOUGOUM.**

Etaient absents : MM. **Thierry JAM**

Procurations : - **Véronique CAMPOY LAMBERT donne pouvoir à Claude VALERO**  
- **Gérard GARIN-MICHAUD donne pouvoir à Mohamed NOUGOUM**

Objet: **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2022 – Budget Commune**

Vu l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles

dispositions relatives à la  
Attestation de réception en préfecture  
034-213401946-20220207-20220201-DE  
Date de télétransmission : 10/02/2022  
Date de réception préfecture : 10/02/2022

transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

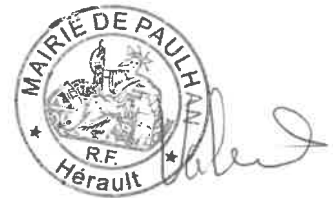
Conformément aux dispositions prévues par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Commune a été établi pour servir de support au débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- Prend acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

*Le Maire,*  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20220207-20220201-DE  
Date de télétransmission : 10/02/2022  
Date de réception préfecture : 10/02/2022